



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2004/7
21 septembre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**

Vingt et unième session

Buenos Aires, 6-14 décembre 2004

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Note du Secrétaire exécutif

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;
 - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
3. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements.
4. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques.
5. Questions méthodologiques:
 - a) Guide des bonnes pratiques pour les activités relevant du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) au titre du Protocole de Kyoto, produits ligneux récoltés et autres questions concernant le secteur UTCATF;

- b) Activités de boisement et de reboisement de faible ampleur prises en compte au titre du mécanisme pour un développement propre;
 - c) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux;
 - d) Questions relatives aux inventaires de gaz à effet de serre;
 - e) Questions relatives aux articles 7 et 8 du Protocole de Kyoto;
 - f) Questions relatives aux systèmes de registres prévus au paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto;
 - g) Projection des émissions des Parties visées à l'annexe I de la Convention.
6. Mise au point et transfert de technologies.
7. Politiques et mesures correspondant à de «bonnes pratiques» appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention.
8. Recherche et observation systématique.
9. Coopération avec les organisations internationales compétentes.
10. Questions diverses:
- a) Questions relatives aux sources d'énergie qui sont moins polluantes ou qui donnent lieu à des émissions moins importantes de gaz à effet de serre;
 - b) Questions relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto;
 - c) Autres questions.
11. Rapport de la session.

II. ANNOTATIONS

1. Ouverture de la session

1. Le Président doit normalement ouvrir la vingtième et unième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) le lundi 6 décembre 2004.

2. Questions d'organisation

- a) Adoption de l'ordre du jour
2. L'ordre du jour provisoire de la session sera présenté pour adoption.

b) Organisation des travaux de la session

3. *Mesures à prendre:* Les Parties sont invitées à se reporter au calendrier des séances proposé à l'annexe I de l'ordre du jour provisoire annoté de la Conférence des Parties et à consulter le programme journalier, publié pendant la session, pour avoir des renseignements détaillés et à jour sur le déroulement des travaux du SBSTA.

4. Les représentants des Parties et des organisations internationales sont priés de limiter autant que possible la durée de leurs interventions. S'ils souhaitent faire distribuer une déclaration écrite, ils devront remettre au secrétariat le nombre d'exemplaires voulus.

5. Conformément à la décision 10/CP.8, le Président du SBSTA continuera de mener des consultations entre les groupes d'experts créés en application de la Convention¹ et rendra compte de l'issue de celles-ci. La Présidente de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) sera invitée à participer à ces consultations.

FCCC/SBSTA/2004/7 <i>Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif</i>

c) Élection des membres du Bureau autres que le Président

6. *Rappel:* Conformément à l'article 27 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, le SBSTA est appelé à élire son vice-président et son rapporteur. Des consultations avec les coordonnateurs des groupes régionaux seront entreprises en coordination avec celles engagées en vue de l'élection des nouveaux Bureaux de la Conférence des Parties et du SBI. Un accord rapide sur les candidatures proposées par les groupes régionaux permettra au SBSTA de poursuivre ses travaux de fond de manière efficace. Les membres actuels du Bureau du SBSTA resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

7. *Mesures à prendre:* Le SBSTA sera invité à élire son vice-président et son rapporteur pour ses vingt-deuxième et vingt-troisième sessions dans les meilleurs délais une fois les consultations achevées. Les Parties sont invitées à garder présente à l'esprit la décision 36/CP.7 et à envisager activement de proposer la candidature de femmes aux postes à pourvoir par élection dans les organes créés en application de la Convention.

**3. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences
des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité
et de l'adaptation à ces changements**

8. *Rappel:* La Conférence des Parties a prié le SBSTA d'entreprendre, à sa vingtième session, des travaux sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements, et sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation, et de concentrer ses efforts sur l'échange d'informations, de données d'expérience et de vues entre

¹ Le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (GCE), le Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) et le Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts des PMA).

les Parties au sujet des possibilités et des solutions qui s'offrent dans la pratique pour faciliter l'application de la Convention (décision 10/CP.9).

9. À la dix-neuvième session du SBSTA, les Parties ont noté que le développement durable, les possibilités et les solutions qui s'offraient pour faciliter l'application de la Convention ainsi que la vulnérabilité et les risques étaient des thèmes qu'il serait intéressant d'examiner au titre de ce point de l'ordre du jour et ont prié le secrétariat d'organiser pendant la vingtième session de cet organe, sous la direction de son Président, un atelier sur la question de l'adaptation afin de commencer à réfléchir aux thèmes susmentionnés. L'atelier s'est tenu le vendredi 18 juin 2004.

10. À la vingtième session du SBSTA, les Parties ont prié le secrétariat d'organiser, pendant la vingt et unième session de cet organe, sous la direction de son Président, un deuxième atelier pour procéder à un échange d'informations, de données d'expérience et de vues sur les sujets suivants:

a) Application de méthodes et d'outils, y compris de modèles régionaux, pour évaluer les incidences des changements climatiques ainsi que la vulnérabilité et les mesures d'adaptation;

b) Liens entre l'adaptation et le développement durable.

11. L'atelier doit normalement se tenir le mercredi 8 décembre 2004. Le SBSTA:

- A invité les Parties à communiquer leurs vues sur les sujets évoqués ci-dessus, ainsi que sur l'atelier pour favoriser les débats au cours de celui-ci;
- A prié le secrétariat d'établir un document de base sur l'application de méthodes et d'outils pour évaluer les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et concevoir des mesures d'adaptation;
- A prié le secrétariat de permettre la consultation sur le site Web de la Convention des publications qui traitent des liens entre adaptation et développement durable².

12. *Mesures à prendre*: le SBSTA est appelé à se prononcer sur la suite des travaux au titre de ce point de l'ordre du jour.

FCCC/SBSTA/2004/INF.13

Application of methods and tools for assessing impacts and vulnerability, and developing adaptation responses. Background paper. Note by the secretariat

FCCC/SBSTA/2004/MISC.12

Views on the topics agreed at the twentieth session of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice and on the workshop on adaptation to be held during its twenty-first session. Submissions from Parties

² Voir <http://unfccc.int/cop10/index.html>.

4. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques

13. *Rappel*: La Conférence des Parties a prié le SBSTA d'entreprendre, à sa vingtième session, des travaux sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation et de concentrer ses efforts sur l'échange d'informations, de données d'expérience et de vues entre les Parties au sujet des possibilités et des solutions qui s'offrent dans la pratique pour faciliter l'application de la Convention (décision 10/CP.9).

14. À la dix-neuvième session du SBSTA, les Parties ont noté que le développement durable, les possibilités et les solutions qui s'offrent pour faciliter l'application de la Convention ainsi que la vulnérabilité et les risques étaient des thèmes qu'il serait intéressant d'examiner au titre de ce point de l'ordre du jour et ont prié le secrétariat d'organiser, pendant la vingtième session de cet organe, sous la direction de son Président, un atelier sur la question de l'atténuation afin de commencer à réfléchir aux thèmes susmentionnés. L'atelier s'est tenu le samedi 19 juin 2004.

15. À la vingtième session du SBSTA, les Parties ont prié le secrétariat d'organiser, pendant la vingt et unième session de cet organe, sous la direction de son Président, un deuxième atelier afin de procéder à un échange d'informations, de données d'expérience et de vues sur les thèmes suivants:

a) Mise au point, déploiement et diffusion de techniques d'atténuation novatrices, et notamment mise en évidence et élimination des obstacles;

b) Possibilités et solutions qui s'offrent dans la pratique pour œuvrer à l'atténuation des changements climatiques tout en contribuant au développement durable.

16. L'atelier doit normalement se tenir le jeudi 9 décembre 2004. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer leurs vues sur les thèmes susmentionnés ainsi que sur l'atelier afin de faciliter les débats au cours de celui-ci.

17. *Mesures à prendre*: Le SBSTA est appelé à se prononcer sur la suite des travaux au titre de ce point de l'ordre du jour.

<i>FCCC/SBSTA/2004/MISC.13</i>	<i>Views on the topics agreed at the twentieth session of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice and on the workshop on mitigation to be held during its twenty-first session. Submissions from Parties</i>
--------------------------------	--

5. Questions méthodologiques

a) Guide des bonnes pratiques pour les activités relevant du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) au titre du Protocole de Kyoto, produits ligneux récoltés et autres questions relatives au secteur UTCATF

Guide des bonnes pratiques pour le secteur UTCATF

18. *Rappel*: À la neuvième session de la Conférence, les Parties ont décidé d'étudier plus avant, à la dixième session, une décision sur les modalités d'application du Guide des bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie établi par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) aux fins de l'établissement et de la notification des inventaires de gaz à effet de serre (GES) pour le secteur UTCATF au titre du Protocole de Kyoto.

19. À sa vingtième session, le SBSTA a mis au point les tableaux d'un cadre commun de présentation (CRF) pour la notification des inventaires de GES résultant des activités du secteur UTCATF visées aux paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto. Il a décidé d'étudier, à sa vingt et unième session, comment les codes d'identification utilisés dans ces tableaux pourraient renvoyer aux projets UTCATF exécutés au titre de l'article 6 du Protocole de Kyoto. De plus amples renseignements sur les questions relatives aux activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie entreprises au titre de l'article 6 du Protocole de Kyoto seront communiqués par le secrétariat. Le SBSTA a décidé également d'examiner le point 3.3.3 de l'annexe I du projet de décision -/CP.10 (*Guide des bonnes pratiques pour les activités relevant du secteur UTCATF visées aux paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto*) qui figure dans le document FCCC/SBSTA/2004/6/Add.1.

20. *Mesures à prendre*: Le SBSTA voudra peut-être examiner les renseignements fournis et étudier plus avant un projet de décision sur les bonnes pratiques à suivre à l'égard du secteur UTCATF au titre du Protocole de Kyoto en vue de le soumettre pour adoption à la Conférence des Parties à sa dixième session.

<i>FCCC/SBSTA/2004/INF.16</i>	<i>Issues relating to land use, land-use change and forestry under article 6 of the Kyoto Protocol. Note by the secretariat</i>
-------------------------------	---

Produits ligneux récoltés

21. *Rappel*: À la dix-neuvième session du SBSTA, les Parties ont prié le secrétariat d'organiser un atelier sur les produits ligneux récoltés avant la vingt et unième session de cet organe et d'établir un rapport sur les travaux de l'atelier que le SBSTA examinerait à cette session. L'atelier s'est tenu à Lillehammer (Norvège) du 30 août au 1^{er} septembre 2004.

22. *Mesures à prendre*: Le SBSTA voudra peut-être examiner les renseignements fournis dans le document mentionné ci-dessous et, si nécessaire, donner des directives supplémentaires.

<i>FCCC/SBSTA/2004/INF.11</i>	<i>Report on the workshop on harvested wood products. Note by the secretariat</i>
-------------------------------	---

Autres questions concernant le secteur UTCATF

23. *Rappel*: À la dix-neuvième session du SBSTA, les Parties ont pris note du rapport de la réunion d'experts du GIEC sur l'état des connaissances concernant les processus qui ont une incidence sur les stocks de carbone terrestres et l'influence de l'homme à cet égard. Elles ont noté l'intention d'aborder la question visée au paragraphe 1 h) du projet de décision -/CMP.1

(*Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie*) joint à la décision 11/CP.7³ et relevé la nécessité d'aborder les questions visées au paragraphe 3 d) de la décision 11/CP.7.

24. À la vingtième session du SBSTA, les Parties ont décidé d'examiner plus avant à la session suivante les questions visées au paragraphe 24 h) à k) du document FCCC/SBSTA/2003/15.

25. *Mesures à prendre*: Le SBSTA voudra peut-être examiner les questions susmentionnées et, si nécessaire, donner des directives.

b) Activités de boisement et de reboisement de faible ampleur prises en compte au titre du mécanisme pour un développement propre

26. *Rappel*: La Conférence des Parties a prié le SBSTA de lui recommander pour adoption à sa dixième session un projet de décision sur des modalités et procédures simplifiées pour la prise en compte des activités de boisement et de reboisement de faible ampleur au titre du mécanisme pour un développement propre (MDP) ainsi que sur les mesures à prendre pour faciliter l'exécution de ces activités (déc. 19/CP.9).

27. À la vingtième session du SBSTA, les Parties ont avancé dans leur examen des modalités et procédures simplifiées de prise en compte des activités de boisement et de reboisement de faible ampleur au titre du MDP et ont établi un projet de texte de négociation qui sera examiné plus avant à la vingt et unième session du SBSTA.

28. Le SBSTA a prié son Président de proposer sur la base des observations communiquées par les Parties et consignées dans les documents FCCC/SBSTA/2004/Misc.3 et FCCC/SBSTA/2004/Misc.4, ainsi que des contributions des Parties aux travaux de sa vingtième session, un projet de décision sur la question, qu'il examinerait à sa vingt et unième session.

29. *Mesures à prendre*: Le SBSTA voudra peut-être examiner plus avant le projet de texte de négociation établi à sa vingtième session et les informations fournies dans le document mentionné ci-dessous, et soumettre à la Conférence des Parties pour adoption à sa dixième session un projet de décision sur des modalités et procédures simplifiées pour la prise en compte des activités de boisement et de reboisement de faible ampleur au titre du MDP et sur les mesures à prendre pour faciliter l'exécution de ces activités.

FCCC/SBSTA/2004/INF.12

Proposal for a draft decision on simplified modalities and procedures for small-scale afforestation and reforestation project activities under the clean development mechanism and measures to facilitate the implementation of these project activities. Note by the Chair of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice

³ FCCC/CP/2001/13/Add.1.

c) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux

30. *Rappel*: À la vingtième session du SBSTA, les Parties n'ont pas achevé l'examen des questions soulevées dans le document FCCC/SBSTA/2004/INF.5 et sont convenues de poursuivre cet examen à la vingtième et unième session du SBSTA.

31. *Mesures à prendre*: Le SBSTA est invité à achever l'examen des questions susmentionnées.

d) Questions relatives aux inventaires de gaz à effet de serre

Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de GES des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour la période 1990-2002

32. *Rappel*: Dans les directives adoptées en application de sa décision 19/CP.8, la Conférence des Parties a prié⁴ le secrétariat de fournir des informations sur les données présentées par les Parties visées à l'annexe I dans leurs inventaires de GES pour examen par les organes subsidiaires et la Conférence des Parties⁵.

33. *Mesures à prendre*: Le SBSTA est invité à examiner les informations relatives aux questions méthodologiques et aux questions concernant les rapports présentés qui figurent dans le document mentionné ci-dessous et, si nécessaire, à donner des directives aux Parties et au secrétariat.

FCCC/CP/2004/5

Résumé analytique des données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour la période 1990-2002, y compris la structure des rapports. Note du secrétariat⁶

Interface de données

34. *Rappel*: Comme suite à la demande formulée par les Parties à la dix-neuvième session du SBSTA, le secrétariat a proposé des liens vers les sources de données citées dans le document FCCC/SBSTA/2003/INF.9 sur son site Web⁷. À la même session, le SBSTA a invité les Parties à communiquer leurs vues sur une éventuelle interface de données et sur les autres points

⁴ FCCC/CP/2002/8, p. 102 et 103, par. 42 et 43.

⁵ La Conférence des Parties examinera ces informations à sa dixième session au titre du point 4 b) i) de l'ordre du jour.

⁶ En complément au présent document, des données plus détaillées tirées des inventaires de gaz à effet de serre seront publiées sous forme électronique sous la cote FCCC/WEB/2004/3 sur le site Web du secrétariat à l'adresse suivante: <http://unfccc.int>.

⁷ <http://unfccc.int/program/mis/ghg/sources.html>.

soulevés dans le document FCCC/SBSTA/2003/INF.9. Il a en outre prié le secrétariat de faire la synthèse des vues des Parties. Le SBSTA a décidé de poursuivre l'examen de la question à sa vingt et unième session.

35. *Mesures à prendre*: Le SBSTA est invité à examiner les informations fournies dans les documents mentionnés ci-dessous et à se prononcer sur les nouvelles mesures à prendre dans le cadre de l'examen de cette question.

<i>FCCC/SBSTA/2004/INF.14</i>	<i>Synthesis of views on options for the development of a data interface. Note by the secretariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2004/MISC.11</i>	<i>Views on a possible data interface and other issues raised in document FCCC/SBSTA/2003/INF.9. Submissions from Parties</i>

Coopération avec le GIEC

36. *Rappel*: À sa vingtième session, le SBSTA n'a pas achevé l'examen des documents FCCC/SBSTA/2004/INF.2, FCCC/SBSTA/2004/INF.3, FCCC/SBSTA/2004/INF.4 et FCCC/SBSTA/2004/INF.7⁸, ceux-ci n'ayant pas été distribués suffisamment à l'avance. Il est convenu de ne pas se prononcer à leur sujet avant sa vingt et unième session, à laquelle il en reprendait l'examen.

37. *Mesures à prendre*: Le SBSTA est invité à achever l'examen de ces documents.

Directives pour l'établissement des inventaires nationaux de gaz à effet de serre

38. *Rappel*: À la demande de la Conférence des Parties, le secrétariat a incorporé dans les directives FCCC pour la notification des inventaires annuels, adoptées en application de la décision 18/CP.8, les tableaux du CRF concernant les catégories du secteur UTCATF, ainsi que d'autres modifications techniques (annexes I à III de la décision 13/CP.9). Le document mentionné ci-dessous devrait être utilisé pour la notification des inventaires annuels de GES des Parties visées à l'annexe I à partir de 2005.

39. *Mesures à prendre*: Le SBSTA n'est appelé à prendre aucune autre mesure.

<i>FCCC/SBSTA/2004/8</i>	<i>Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels (suite à l'incorporation des dispositions de la décision 13/CP.9). Note du secrétariat</i>
--------------------------	---

⁸ Un certain nombre de données révisées concernant les inventaires de GES seront publiées dans un rectificatif au document FCCC/SBSTA/2004/INF.7. Voir: <http://unfccc.int>.

e) Questions relatives aux articles 7 et 8 du Protocole de Kyoto

40. *Rappel*: La Conférence des Parties a prié le secrétariat de formuler une proposition concernant le cadre électronique à utiliser pour la communication d'informations supplémentaires sur les unités de réduction des émissions (URE), les unités de réduction certifiée des émissions (URCE), les unités de quantité attribuée (UQA) et les unités d'absorption (UAB) pour examen par le SBSTA à sa vingtième session (décision 22/CP.8).

41. Par la même décision, la Conférence des Parties a prié le SBSTA d'incorporer dans les lignes directrices prévues aux articles 7 et 8 du Protocole de Kyoto tous les éléments nécessaires pour tenir compte des décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto qui se rapportent aux définitions et aux modalités applicables aux fins de la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre de l'article 12 du Protocole de Kyoto pendant la première période d'engagement.

42. Étant donné que la proposition concernant le cadre électronique à utiliser pour la communication d'informations supplémentaires, visée plus haut au paragraphe 40, doit tenir compte de la révision des lignes directrices prévues aux articles 7 et 8, le secrétariat avait décidé d'attendre la fin des travaux de révision pour élaborer cette proposition. Un accord étant intervenu au sujet des lignes directrices à la vingtième session du SBSTA, le secrétariat a établi une proposition pour la vingt et unième session. Les Parties ont été invitées à donner leur avis sur cette proposition.

43. *Mesures à prendre*: Le SBSTA voudra peut-être soumettre un projet de décision concernant le cadre de présentation électronique à la Conférence des Parties pour adoption à sa dixième session.

FCCC/SBSTA/2004/9

Proposition concernant le cadre électronique standard à utiliser pour la communication d'informations supplémentaires sur les unités de réduction des émissions, les unités de réduction certifiée des émissions, les unités de quantité attribuée et les unités d'absorption. Note du secrétariat

FCCC/SBSTA/2004/Misc.15

Views on the proposal for a standard electronic format for reporting supplementary information on emission reduction units, certified emission reductions, assigned amount units and removal units. Submissions from Parties

f) Questions relatives aux systèmes de registres prévues au paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto

44. *Rappel*: La Conférence des Parties a recommandé que la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto adopte, à sa première session, les critères généraux de conception des normes techniques (annexe à la décision 24/CP.8). Conformément à cette décision, le secrétariat a entrepris de définir, en collaboration avec des experts, les spécifications fonctionnelles et techniques de ces normes pour en faciliter l'application de manière compatible dans tous les systèmes de registres.

45. À la vingtième session du SBSTA, les Parties ont souligné la nécessité de veiller à ce que, pour la session suivante du SBSTA, la version 1.0 des spécifications des normes techniques pour l'échange de données soit conforme aux critères généraux de conception des normes, recommandés dans la décision 24/CP.8. Elles ont en outre mis l'accent sur la nécessité d'assurer une coopération à long terme efficace entre les administrateurs des registres, du relevé indépendant des transactions et de tout relevé des transactions supplémentaire créé par les Parties afin d'aider et de veiller à ce que les systèmes de registres fonctionnent sans risque d'erreur, de manière efficace et dans la transparence.

46. À la même session, le SBSTA est convenu d'élaborer à sa session suivante un projet de décision afin que la Conférence des Parties prenne à sa dixième session une décision en ce qui concerne, notamment, l'organisation de la coopération entre les administrateurs, la facilitation de cette coopération par l'administration du relevé indépendant des transactions et les modalités de présentation de rapports sur les activités entreprises.

47. À la vingtième session du SBSTA, les Parties ont prié le secrétariat de leur rendre compte dans un rapport qu'elles examineraient à la vingt et unième session de cet organe des progrès accomplis sur un certain nombre de points relatifs aux systèmes de registres. Dans le rapport intérimaire qu'il a établi, le secrétariat fournit des informations sur l'état d'avancement des travaux entrepris pour concevoir et mettre en place le relevé des transactions et avance des propositions au sujet d'un certain nombre de questions pratiques connexes (présentation de rapports, directives à suivre et ressources nécessaires). Il fait état également des progrès accomplis dans l'élaboration des spécifications des normes pour l'échange de données et l'instauration d'une coopération entre les administrateurs des systèmes de registres.

48. Conformément à la décision 19/CP.7 et suite à la demande formulée par le SBSTA à sa vingtième session, des consultations intersessions sur les systèmes de registres seront organisées avant la vingt et unième session du SBSTA. Ces consultations porteront essentiellement sur la coopération entre les administrateurs des systèmes de registres, les spécifications des normes pour l'échange de données et les questions pratiques concernant le relevé des transactions. Le rapport établi à l'issue de ces consultations précisera, conformément à la décision 16/CP.9, les incidences administratives et budgétaires de l'adoption d'une décision relative aux systèmes de registres à la dixième session de la Conférence des Parties.

49. *Mesures à prendre:* Le SBSTA voudra peut-être prendre note des rapports mentionnés ci-dessous. En outre, il souhaitera peut-être soumettre à la Conférence des Parties à sa dixième session un projet de décision sur les systèmes de registres pour examen et éventuellement adoption.

<i>FCCC/SBSTA/2004/12</i>	<i>Rapport sur l'état d'avancement des travaux relatifs aux systèmes de registres. Note du secrétariat</i>
---------------------------	--

<i>FCCC/SBSTA/2004/INF.18</i>	<i>Report on the intersessional consultations on registry systems. Note by the secretariat</i>
-------------------------------	--

g) Projections des émissions des Parties visées à l'annexe I de la Convention

50. *Rappel*: Comme suite à la demande formulée par le SBSTA à sa dix-neuvième session, le secrétariat a organisé un atelier sur les projections des émissions des Parties visées à l'annexe I de la Convention du 6 au 8 septembre 2004, à Bonn, à titre de contribution à l'établissement des quatrièmes communications nationales de ces Parties. À la même session, le SBSTA avait invité les Parties à communiquer leurs vues sur cet atelier et prié le secrétariat d'établir un rapport sur les travaux de l'atelier pour examen à sa vingt et unième session.

51. *Mesures à prendre*: Le SBSTA est invité à examiner le rapport sur les travaux de l'atelier sur les projections et, si nécessaire, à donner des directives aux Parties et au secrétariat.

<i>FCCC/SBSTA/2004/INF.15</i>	<i>Report on the workshop on emission projections from Parties included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2004/MISC.10</i>	<i>Views on the workshop on emissions projections from Parties included in Annex I to the Convention. Submissions from Parties</i>

6. Mise au point et transfert de technologies

52. *Rappel*: À la dix-neuvième session du SBSTA, les Parties avaient prié le secrétariat d'organiser un atelier sur les formules novatrices envisageables pour financer la mise au point et le transfert de technologies et de rendre compte des résultats de cet atelier au SBSTA à sa vingt et unième session. À la vingtième session du SBSTA, les Parties ont approuvé le mandat de l'atelier tel qu'il avait été recommandé par le Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT). L'atelier se tiendra à Montréal (Canada), du 27 au 29 septembre 2004.

53. Dans l'intervalle entre les deux sessions, le GETT tiendra deux réunions: une réunion extraordinaire à Montréal (Canada) les 29 et 30 septembre 2004 et sa sixième réunion, à Buenos Aires (Argentine), du 2 au 4 décembre 2004. Les rapports de ces deux réunions, y compris le projet de programme de travail du GETT pour 2005, seront mis à la disposition des participants à la vingt et unième session du SBSTA.

54. À la vingtième session du SBSTA, les Parties ont prié le secrétariat de déterminer les ressources qui seraient nécessaires pour assurer la gestion et poursuivre le développement du Centre FCCC d'échange d'informations sur les technologies (TT:CLEAR) et de faire rapport à ce sujet au SBSTA à sa vingt et unième session.

55. *Mesures à prendre*: Le SBSTA voudra peut-être:

- Prendre en considération les résultats de l'atelier susmentionné en vue d'arrêter des formules novatrices pour financer les activités de transfert de technologies dans le cadre de la Convention;

- Donner de nouvelles directives au GETT et au secrétariat, au sujet notamment des travaux qu'ils auront à entreprendre en vue de l'organisation du séminaire sur les technologies d'adaptation aux changements climatiques⁹;
- Procéder à l'élection de nouveaux membres du GETT;
- Approuver le projet de programme de travail du GETT pour 2005;
- Soumettre un projet de décision à la Conférence des Parties pour adoption à sa dixième session.

<i>FCCC/SBSTA/2004/10</i>	<i>Ressources nécessaires pour assurer la gestion et poursuivre le développement du Centre FCCC d'échange d'informations sur les technologies (TT: CLEAR). Note du secrétariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2004/11</i>	<i>Rapport sur les travaux de l'atelier FCCC sur les formules novatrices envisageables pour financer la mise au point et le transfert de technologies. Note du secrétariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2004/INF.17</i>	<i>Report of the sixth meeting of the Expert Group on Technology Transfer, 2-4 December 2004, Buenos Aires, Argentina. Note by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer</i>

7. Politiques et mesures correspondant à de «bonnes pratiques» appliquées par les Parties à l'annexe I de la Convention

56. *Rappel*: À la vingtième session du SBSTA, les Parties ont pris note des progrès accomplis dans l'application de la décision 13/CP.7 et sont convenues de la suite des travaux au titre de ce point.

57. Le SBSTA a prié le secrétariat:

- De fournir des renseignements sur les possibilités d'utiliser, notamment, des méthodes de communication en ligne (réseau Web) pour échanger des données d'expérience et des informations sur les politiques et les mesures correspondant à de «bonnes pratiques», à un niveau technique;
- De présenter une évaluation des incidences sur les ressources;
- De prendre en considération les activités pertinentes en cours au titre d'autres points de l'ordre du jour des organes subsidiaires, ainsi que les activités d'autres organisations internationales et intergouvernementales.

58. *Mesures à prendre*: Le SBSTA voudra peut-être examiner les informations fournies dans le document mentionné ci-dessous en vue de donner de nouvelles directives aux Parties et au secrétariat.

⁹ FCCC/SBSTA/2004/6, par. 81 b).

FCCC/SBSTA/2004/INF.10 Options for approaches to sharing experience and exchanging information on «good practices» in policies and measures. Note by the secretariat

8. Recherche et observation systématique

59. *Rappel:* À la dix-neuvième session du SBSTA, les Parties ont prié le secrétariat d'organiser, en marge de la session, une réunion consacrée aux projets de recherche entrepris ou prévus comme suite aux recommandations formulées dans le troisième rapport d'évaluation (TRE) du GIEC. Cette réunion s'est tenue le lundi 21 juin 2004.

60. À la vingtième session du SBSTA, les Parties ont noté que les questions concernant l'évaluation de l'adéquation des activités de recherche et leur coordination internationale eu égard aux besoins découlant de la Convention, l'interaction des sciences sociales et des sciences naturelles et le renforcement de la capacité des pays en développement à contribuer et à participer aux efforts de recherche au niveau mondial sur les changements climatiques devraient être étudiées plus avant. Le SBSTA a prié les Parties de communiquer leurs vues sur la façon d'aborder correctement ces questions et les questions connexes, pour examen à sa vingt et unième session. Il les a invitées à faire parvenir au secrétariat le 24 janvier 2005 au plus tard des observations supplémentaires sur ce sujet et a prié le secrétariat d'établir une synthèse de l'ensemble des vues communiquées par les Parties pour examen à sa vingt-deuxième session.

61. À la même session, le SBSTA a instamment prié le secrétariat du Système mondial d'observation du climat (SMOC) de bien définir, lorsqu'il finaliserait le plan d'exécution échelonné sur 5 à 10 ans pour la mise en place de systèmes mondiaux intégrés d'observation du climat, les mesures prioritaires à prendre en tenant compte des vues exprimées par les Parties et les programmes et organismes internationaux compétents. Il a invité le secrétariat du SMOC à rendre compte des progrès réalisés dans l'exécution des différents volets des plans d'action régionaux se rapportant aux systèmes mondiaux d'observation du climat dans un rapport qu'il examinerait à sa vingt et unième session.

62. *Mesures à prendre:* Le SBSTA voudra peut-être prendre note des informations communiquées par le secrétariat du SMOC, en particulier du plan d'exécution susmentionné et donner de nouvelles directives. Il souhaitera peut-être examiner plus avant les questions soulevées lors de la réunion sur les projets de recherche organisée durant la vingtième session du SBSTA ainsi que les vues exprimées par les Parties.

FCCC/SBSTA/2004/MISC.14 Views on issues from the research event at the twentieth session of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice. Submissions from Parties

9. Coopération avec les organisations internationales compétentes

Coopération avec d'autres conventions

63. *Rappel:* À la dix-neuvième session du SBSTA, les Parties ont prié le secrétariat d'inclure dans le rapport qu'il soumet périodiquement au SBSTA sur les résultats des travaux du Groupe mixte de liaison entre la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention des

Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, des informations sur les solutions envisageables pour intensifier la coopération entre ces conventions. À sa cinquième réunion, en janvier 2004, le Groupe mixte de liaison est convenu qu'un document sur les solutions envisageables pour intensifier la coopération entre les trois conventions de Rio serait établi conjointement par les secrétariats des trois conventions.

64. À la vingtième session du SBSTA, les Parties ont prié le secrétariat de soumettre ce document à l'examen du SBSTA, dès qu'il serait disponible. Le secrétariat prévoit de distribuer ce document à la vingt et unième session du SBSTA. Les représentants d'autres conventions pourront communiquer des informations sur leurs activités dans le domaine des changements climatiques.

65. *Mesures à prendre*: Le SBSTA voudra peut-être prendre note des informations communiquées par le secrétariat et par les représentants d'autres conventions et se prononcer sur la suite de ses travaux.

FCCC/SBSTA/2004/INF.19 Options for enhanced cooperation among the three Rio Conventions. Note by the secretariats of the Convention on Biological Diversity, the United Nations Convention to Combat Desertification and the United Nations Framework Convention on Climate Change

Coopération avec les organismes scientifiques et les organismes des Nations Unies

66. *Rappel*: Le GIEC doit en principe rendre compte oralement des travaux entrepris en vue de l'établissement du quatrième rapport d'évaluation, notamment des résultats des premières réunions des auteurs principaux, ainsi que des autres rapports en préparation tels que le *Special Report on Safeguarding the Ozone Layer and the Global Climate System: Issues Related to Hydrofluorocarbons and Perfluorocarbons*, (rapport spécial sur la préservation de la couche d'ozone et du système climatique mondial: questions relatives aux hydrofluorocarbones et aux hydrocarbures perfluorés) et le *Special Report on Carbon Dioxide Capture and Storage* (rapport spécial sur le piégeage et le stockage du dioxyde de carbone).

67. Les représentants d'autres organismes scientifiques et d'organismes des Nations Unies pourront communiquer des informations sur leurs activités dans le domaine des changements climatiques.

68. *Mesures à prendre*: Le SBSTA voudra peut-être prendre note des informations communiquées par le GIEC et les représentants d'autres organismes scientifiques et organismes des Nations Unies.

10. Questions diverses

- a) Questions relatives aux sources d'énergie qui sont moins polluantes ou qui donnent lieu à des émissions moins importantes de gaz à effet de serre

69. *Rappel*: À la seizième session du SBSTA, les Parties avaient pris note des solutions proposées concernant le traitement des questions relatives aux sources d'énergie moins polluantes ou donnant lieu à des émissions moins importantes de gaz à effet de serre. Elles ont examiné ces questions aux sessions suivantes et sont convenues d'en poursuivre l'examen à la vingt et unième session du SBSTA.

70. *Mesures à prendre*: Le SBSTA voudra peut-être se prononcer sur les mesures à prendre.

b) Questions relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

71. À la seizième session du SBSTA, les Parties avaient procédé à un premier échange de vues sur les questions relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto. Elles ont examiné ces questions aux sessions suivantes et sont convenues d'en poursuivre l'examen à la vingt et unième session du SBSTA.

72. *Mesures à prendre*: Le SBSTA voudra peut-être se prononcer sur les mesures à prendre.

c) Autres questions

Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote

73. *Rappel*: La Conférence des Parties a décidé de poursuivre la phase pilote du programme d'activités exécutées conjointement mais de modifier la fréquence d'établissement et d'examen du rapport de synthèse sur ces activités, qui, d'annuelle est devenue biennale (décision 14/CP.8). Elle a prié le secrétariat de mettre à la disposition du SBSTA et du SBI, aux sessions qu'ils tiennent en même temps que la Conférence des Parties, des mises à jour des informations communiquées et a fixé au 1^{er} juin 2004 la date limite de présentation des rapports sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote aux fins de l'établissement du septième rapport de synthèse.

74. Aucune information nouvelle n'ayant été communiquée au sujet des activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote (une Partie a fait savoir qu'elle appuyait la poursuite de la phase pilote), le secrétariat n'a pas établi de rapport de synthèse pour la session. Il fera rapport oralement au SBSTA sur la question et, au cas où des informations seraient communiquées avant la vingt et unième session de cet organe, il établirait une mise à jour pour en rendre compte.

75. *Mesures à prendre*: Le SBSTA voudra peut-être prendre note du rapport oral du secrétariat et de toute information supplémentaire communiquée. Il voudra peut-être aussi adresser des recommandations au SBI au sujet de toute question le concernant.

76. Les autres questions qui pourront être soulevées au cours de la session seront examinées au titre de cet alinéa du point 10.

11. Rapport de la session

77. *Rappel*: Un projet de rapport sera établi pour adoption par le SBSTA à la fin de la session.

78. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à adopter le projet de rapport et à autoriser le Rapporteur à achever la mise au point du document après la session selon les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

III. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Examen des travaux méthodologiques entrepris au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto

79. À la dix-neuvième session du SBSTA, les Parties ont été invitées à communiquer au secrétariat, le 30 septembre 2004 au plus tard, des renseignements sur les systèmes nationaux mis en place pour l'établissement des inventaires nationaux de GES. Le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser un atelier sur ce thème au premier semestre de 2005. Il l'a prié également de rassembler dans un même document les renseignements sur les systèmes nationaux mis en place pour l'établissement des inventaires nationaux de GES figurant dans les rapports nationaux d'inventaire et les rapports sur l'examen des inventaires à titre de contribution à cet atelier. Les renseignements communiqués par les Parties et les renseignements supplémentaires susmentionnés seront rassemblés dans un document de la série MISC¹⁰ à titre de contribution aux travaux de l'atelier et de la vingt-deuxième session du SBSTA.

Documents techniques

80. Le secrétariat a établi deux documents techniques, l'un sur les potentiels de réchauffement de la planète (FCCC/TP/2004/3) et l'autre sur les aérosols (FCCC/TP/2004/4).

¹⁰ Une version préliminaire de ce document pourra être consultée à l'adresse suivante:
<http://unfccc.int>.

Annexe

DOCUMENTS DONT L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE SERA SAISI À SA VINGT ET UNIÈME SESSION

Documents établis pour la session

FCCC/SBSTA/2004/6	Rapport de la vingtième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 16 au 25 juin 2004
FCCC/SBSTA/2004/6/Add.1	Rapport de la vingtième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 16 au 25 juin 2004. Additif. Projets de décision et de conclusions renvoyés pour plus ample examen à la vingt et unième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
FCCC/SBSTA/2004/6/Add.2	Rapport de la vingtième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 16 au 25 juin 2004. Additif. Projets de décision et de conclusions soumis à la Conférence des Parties pour adoption
FCCC/SBSTA/2004/7	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBSTA/2004/8	Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels (suite à l'incorporation des dispositions de la décision 13/CP.9). Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2004/9	Proposition concernant le cadre électronique standard à utiliser pour communiquer des informations supplémentaires sur les unités de réduction des émissions, les unités de réduction certifiée des émissions, les unités de quantité attribuée et les unités d'absorption. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2004/10	Ressources nécessaires pour assurer la gestion et poursuivre le développement du centre FCCC d'échange d'informations sur les technologies (TT: CLEAR). Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2004/11	Rapport sur les travaux de l'atelier FCCC sur les formules novatrices envisageables pour financer la mise au point et le transfert de technologies. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2004/12	Rapport sur l'état d'avancement des travaux relatifs aux systèmes de registres. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2004/INF.10	Options for approaches to sharing experience and exchanging information on "good practices" in policies and measures. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2004/INF.11	Report on the workshop on harvested wood products. Note by the secretariat

- FCCC/SBSTA/2004/INF.12 Proposal for a draft decision on simplified modalities and procedures for small-scale afforestation and reforestation project activities under the clean development mechanism and measures for facilitating the implementation of these project activities. Note by the Chair of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice
- FCCC/SBSTA/2004/INF.13 Application of methods and tools for assessing impacts and vulnerability, and developing adaptation responses. Background paper. Note by the secretariat
- FCCC/SBSTA/2004/INF.14 Synthesis of views on options for the development of a data interface. Note by the secretariat
- FCCC/SBSTA/2004/INF.15 Report on the workshop on emission projections from Parties included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat
- FCCC/SBSTA/2004/INF.16 Issues relating to land use, land-use change and forestry under Article 6 of the Kyoto Protocol. Note by the secretariat
- FCCC/SBSTA/2004/INF.17 Report of the sixth meeting of the Expert Group on Technology Transfer, 2–4 December 2004, Buenos Aires, Argentina. Note by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer
- FCCC/SBSTA/2004/INF.18 Report on the intersessional consultations on registry systems. Note by the secretariat
- FCCC/SBSTA/2004/INF.19 Options for enhanced cooperation among the three Rio Conventions. Note by the secretariats of the Convention on Biological Diversity, the United Nations Convention to Combat Desertification and the United Nations Framework Convention on Climate Change
- FCCC/SBSTA/2004/MISC.10 Views on the workshop on emissions projections from Parties included in Annex I to the Convention. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2004/MISC.11 Views on a possible data interface and other issues raised in document FCCC/SBSTA/2003/INF.9. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2004/MISC.12 Views on the topics agreed at the twentieth session of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice and on the workshop on adaptation to be held during its twenty-first session. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2004/MISC.13 Views on the topics agreed at the twentieth session of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice and on the workshop on mitigation to be held during its twenty-first session. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2004/MISC.14 Views on issues from the research event at the twentieth session of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice. Submissions from Parties

- FCCC/SBSTA/2004/MISC.15 Views on the proposal for a standard electronic format for reporting supplementary information on emission reduction units, certified emission reductions, assigned amount units and removal units. Submissions from Parties
- FCCC/CP/2004/5 Résumé analytique des données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour la période 1990-2002, y compris la structure des rapports.
Note du secrétariat

Autres documents disponibles

- FCCC/SBSTA/2004/INF.2 Estimation of fugitive emissions from fuels. Note by the secretariat
- FCCC/SBSTA/2004/INF.3 Estimation of emissions from road transport. Note by the secretariat
- FCCC/SBSTA/2004/INF.4 Estimation of emissions from agriculture. Note by the secretariat
- FCCC/SBSTA/2004/INF.5 Methodological issues relating to emissions from international aviation and maritime transport. Note by the secretariat
- FCCC/SBSTA/2004/INF.7 et Corr.1 Estimation of emissions and removals in land-use change and forestry and issues relating to projections. Note by the secretariat
- FCCC/SBSTA/2004/MISC.3 Measures to facilitate the implementation of small-scale afforestation and reforestation project activities under the clean development mechanism. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2004/MISC.4 Simplified modalities and procedures for small-scale afforestation and reforestation project activities under the clean development mechanism. Submissions from Parties
- FCCC/TP/2004/3 Informations concernant les potentiels de réchauffement de la planète. Document technique
- FCCC/TP/2004/4 Informations scientifiques de base concernant les aérosols. Document technique
- FCCC/SBSTA/2003/MISC.7 Issues relating to cleaner or less-greenhouse-gas-emitting energy. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2003/MISC.8 Issues relating to the implementation of Article 2, paragraph 3, of the Kyoto Protocol. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2002/MISC.3 et Add. 1 et 2 Proposal on cleaner or less greenhouse gas-emitting energy. Submissions from Parties

FCCC/CP/2001/13/Add.1

Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de a septième session, tenue à Marrakech du 29 octobre au 10 novembre 2001. Additif. Deuxième partie: mesures prises par la Conférence des Parties
